



INFO-COLECTE



Collecte matières ultimes
7 - 21 mai



Collecte matières recyclables
14 - 28 mai



Collecte matières organiques
7 - 14 - 21 - 28 mai



Collecte des encombrants
7 mai

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'assemblée régulière du conseil municipal sera tenue le:

LUNDI 5 mai 2025 À 19 H 30 (Au 363 rue Principale)



INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT



Un permis de construction ou un certificat d'autorisation est essentiel pour la plupart de vos travaux.

Informez-vous auprès de la responsable en bâtiment au 450-782-2844 ou à urbanisme@saintrobert.qc.ca avant de débuter tous travaux afin de vérifier la nécessité d'un permis ou d'un certificat ainsi que la réglementation à respecter.

Afin de faciliter le traitement de votre demande de permis, vous devez remplir le ou les formulaires correspondants à votre situation.

Une demande de permis doit obligatoirement être complétée par le propriétaire. Pour qu'une autre personne puisse remplir la demande et venir récupérer le permis au nom du propriétaire, une procuration est nécessaire.

Les frais applicables sont payables par chèque, argent comptant, carte de débit et carte de crédit au moment de l'émission du permis.

Veuillez prendre note que la responsable en bâtiment a un délai maximal de 30 jours suivant la date de réception de la demande dûment complétée pour délivrer le ou les permis.

Prenez note que certains travaux ne nécessitent pas de permis. Par exemple, pour le remplacement du revêtement de votre toiture par le même type de matériau ou encore pour refaire la peinture à l'intérieur d'une pièce.

L'horaire de travail de la responsable en bâtiment est:

Lundi: Sur rendez-vous

Mardi: De 8 h 00 à 16 h 30

Mercredi: Sur rendez-vous

Jeudi: De 8 h 00 à 16 h 30

BUREAU MUNICIPAL

666, chemin Saint-Robert
Saint-Robert, Québec, J0G 1S0
450 782-2844

HORAIRE

Lundi au jeudi
de 8h00 à 16h30
en continue

BUREAU FERMÉ

Lundi 19 mai 2025 (Journée nationale des Patriotes)
Mardi 27 mai 2025 pour formation

COMPOST

Distribution en libre-service à compter de ce samedi 17 mai

Il y aura donc une distribution gratuite de compost, à compter de samedi le 17 mai au **351 rue Principale**. Les gens qui s'y présenteront pourront s'approvisionner en compost sur le principe de libre-service, premier arrivé, premier servi, et ce, jusqu'à épuisement des stocks.



Les citoyens sont avisés que le chargement du compost devra à nouveau s'effectuer manuellement (à la pelle) et qu'ils doivent par conséquent apporter leurs propres outils (contenants et pelles). Afin d'éviter un épuisement trop hâtif des quantités de compost disponibles et afin de permettre à un maximum de gens d'en profiter, une quantité maximale admissible d'approvisionnement en compost a été fixée à 2 contenants à main (chaudières) par personne.

INSTALLATION DE PISCINE

Nous vous rappelons qu'un permis municipal est requis pour installer, remplacer ou démolir une piscine ou pour construire une clôture ainsi qu'une plateforme ou une terrasse donnant accès à une piscine.



Règles relatives aux clôtures

- Les clôtures en mailles de chaîne dont la taille des mailles est de plus de 30 mm devront être lattées.
- La hauteur minimale d'une clôture est de 1.2 mètres. Elle ne doit pas permettre le passage d'une balle de 10 cm de diamètre entre les barreaux ou le sol et ne doit pas être conçue de manière à pouvoir être escaladée.
- La porte de la clôture doit être munie d'un dispositif de sécurité afin que celle-ci se referme et se verrouille automatiquement.

Règles relatives aux piscines hors-terre ou démontable

- Une piscine hors terre dont la paroi est de moins de 1.2 mètres de hauteur doit être entourée d'une clôture.
- Une piscine démontable dont la paroi est de moins de 1.4 mètre de hauteur doit être entourée d'une clôture.
- L'accès à une piscine qui n'est pas dans l'obligation d'avoir une clôture doit toutefois respecter certaines exigences.
 - L'accès au moyen d'une échelle amovible doit être muni d'une portière de sécurité qui se referme et se verrouille automatiquement.
 - Si l'accès se fait à partir d'une plateforme, l'accès doit être sécurisé au moyen d'une clôture.
 - Si l'accès se fait à partir d'une terrasse rattachée à la résidence, la partie de la terrasse ouvrant sur la piscine doit être sécurisé au moyen d'une clôture.

Règles relatives aux piscines creusées et semi-creusées

- Une piscine creusée ou semi-creusée doit toujours être entourée d'une clôture.
- Les piscines dotées d'un plongeur devront être installées conformément à la norme BNQ 9461-100 visant à prévenir les blessures médullaires cervicales liées aux accidents de plongeur.
- Aucune structure ni aucun équipement fixe susceptible d'être utilisés pour grimper par-dessus la paroi d'une piscine ou d'une clôture ne devront être installés à moins d'un mètre de celle-ci.

À compter du 30 septembre 2025, il n'y aura plus de droit acquis (clôture) pour les piscines construites avant l'entrée en vigueur du règlement en 2010.

Pour connaître les autres ajouts ainsi que l'ensemble des règles applicables, les propriétaires ou les futurs acheteurs sont donc invités à se renseigner sur le site internet suivant: www.quebec.ca/piscinesresidentielles ainsi qu'auprès de leur administration municipale pour connaître la réglementation à respecter et d'obtenir les permis nécessaires.

PROPRETÉ DES RUES

Le balayage des rues est prévu dans la semaine du **5 mai 2025**. Nous demandons aux résidents du village de bien vouloir balayer le trottoir face à leur résidence pour cette semaine-là.

Merci de votre habituelle collaboration.



VENTE DE GARAGE

La municipalité de Saint-Robert n'exige aucun permis pour les ventes de garage. S'assurer de tout ramasser aux abords des routes à la fin de la journée.

Pensez avant tout à la sécurité !!



PERMIS DE FEU (OBLIGATOIRE)

**DEMANDE DE PERMIS DE FEU
(SANS FRAIS)**

Chaque fois que vous désirez faire un feu à ciel ouvert ou brûler des branches sur votre terrain, vous devez **OBLIGATOIREMENT** demander un permis de feu.





CLUB DE MARCHÉ

Dans le cadre de la politique MADA, dont l'un des objectifs est de garder actifs physiquement et socialement les personnes âgées de Saint-Robert, la responsable du projet Mme Josée Mathieu aimerait valider l'intérêt des citoyens à former un club de marche.

Vous avez envie de marcher en groupe, à compter du 6 mai, joignez-vous à nous au centre des loisirs, les mardis 9h. L'objectif de cette rencontre est d'adapter le club en fonction des besoins des gens de toutes conditions physiques. Bien que l'objectif soit de fournir le service pour les personnes âgées, les personnes de tous âges sont bienvenues.

Au plaisir de vous y voir en grand nombre!



Politique MADA de Saint-Robert



Croyez-vous tout savoir sur le tri des déchets? ♻️

Prouvez-le en répondant à notre quiz et courez la chance de gagner!

Plus de 900 \$ en prix à gagner :

- Deux certificats cadeaux de 300 \$ pour du matériel informatique
- Un abonnement de saison et 4 billets pour un match des Éperviers
- Une sortie familiale en kayak avec Kayakalo (valeur de 180 \$)
- Deux passeports pour les Régates de Sorel
- Des certificats cadeaux :
 - Le Colisée (50 \$)
 - La Ferme Le Barbu (25 \$)
 - L'Effet Bœuf (25 \$)



Pour participer :

Scannez le code QR ou rendez-vous sur notre site Web

www.mrcpierredesaurel.com



V
I
V
A
N
T
I
C
I

MRC
DE Pierre-De Saurel



Grande Fête D'ÉTÉ

SAMEDI | 31 MAI | 13:00

363 RUE PRINCIPALE, SAINT-ROBERT

**Joignez-vous à nous pour une journée familiale
remplie d'activités!**

- ★ Jeux gonflables
- ★ Animation ambulante
- ★ Maquillage / Tattoo
- ★ Foodtruck
- ★ Musique
- ★ Et bien plus!

POUR PLUS D'INFORMATION:

 <https://www.facebook.com/municipalitedesaintrobert>



DISTRIBUTION COMPOST



17 MAI 2025, DÈS 9H



351 RUE PRINCIPALE (EN ARRIÈRE DE SYNAGRI)

N'OUBLIEZ PAS VOTRE MATÉRIEL!



* PREMIER ARRIVÉ | AUCUNE RÉSERVATION



ARBRES À DONNER



17 MAI 2025, DÈS 9H



351 RUE PRINCIPALE (EN ARRIÈRE DE SYNAGRI)

* Bouleau jaune, Érable à sucre, Épinette blanche, Pin blanc et Pin rouge.

* PREMIER ARRIVÉ | AUCUNE RÉSERVATION





On recherche des entreprises et des personnes qui offrent des services à domicile sur tout le territoire de la MRC Pierre-De Saurel.

Le but étant de créer un bottin regroupant le plus de services offerts pour aider le maintien à domicile aux aînés de la MRC Pierre-De Saurel qui sera une référence pour les intervenants(es) de milieu

Des exemples de services offerts :

ALIMENTATION

RÉPARATIONS-RÉNOVATION

SOINS PERSONNELS

DÉPLACEMENTS-ACCOMPAGNEMENTS

RELOCALISATION

ENTRETIEN

SOINS DE SANTÉ

SOUTIEN À DOMICILE

MENUS TRAVAUX

SERVICES SPÉCIALISÉS

Que vous offrez sur tout le territoire ou seulement une ou deux municipalités, je vous invite à m'écrire au RSAPSchargeprojet1323@gmail.com

Judith Allard

Chargée de projet

450-880-1323

DÉFI PISSENLITS

Le conseil municipal déclare le mois de mai comme étant le mois des pissenlits et invite les citoyens à les laisser pousser sur leur terrain afin de procurer une nourriture pour les abeilles. Une affiche ou un dessin Maison amie des abeilles pourra être installé dans une fenêtre indiquant ainsi leur participation au mois des pissenlits.

Cette initiative, née dans la région de Portneuf, vise à sensibiliser à l'importance de protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs. Les abeilles sont des insectes qui en plus d'être utiles à l'humain le sont pour la nature. Elles participent largement à la chaîne alimentaire des humains en pollinisant les arbres fruitiers.

Comme le nombre d'abeilles est en décroissance et la nourriture se fait plus rare en mai, les pissenlits constituent une nourriture essentielle pour la survie des abeilles. Au printemps, les petites fleurs jaunes figurent parmi les premières à éclore.

Je protège
les pollinisateurs



SERVICE ALERTES MUNICIPALES

RAPPEL À LA POPULATION

Le système d'alertes municipales vous est offert gratuitement pour votre sécurité et tranquillité, profitez-en !

Pour de plus amples informations, vous pouvez communiquer au bureau municipal au **450 782-2844** ou bien le **www.saintrobert.qc.ca**

JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE

17 MAI 2025

La municipalité de Saint-Robert souligne la journée internationale contre l'homophobie et la transphobie le 17 mai 2025. Cette journée marque le retrait de l'homosexualité de la liste des maladies mentales par l'OMS en 1990 et constitue un moment clé pour réaffirmer leur engagement envers l'inclusion et le respect des diversités sexuelles et de genre.



ZUMBA ZUMBA ZUMBA

Petite session printemps-été: cours de **ZUMBA** les lundis et jeudis soirs à la salle Léo-Théroux de Yamaska, dès le 8 mai. Convient à tous les niveaux de forme physique et tous les âges. Venez vous amuser dans une ambiance dynamique et conviviale!

Coût:

9 cours / 85 \$ ou 10 \$ par cours à l'unité

Quand:

Lundi et jeudi, 19 h à 20 h du 8 mai au 7 juillet

Lieu:

Salle Léo-Théroux, 45 rue Cardin, Yamaska

📞 Pour infos et inscription, contactez Mélanie

(450) 789-5542 / (450) 880-2942

meletserge@outlook.com

* Notez qu'un minimum de 12 participants est requis pour la tenue du cours.



ALERTES MUNICIPALES 

alerte

Calendrier des activités

Mai 2025



DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
				1	2	3
					Frierie 9h à 16h	
4	5	6	7	8	9	10
Saint-Robert 10h30	Conseil Municipal 19h30			ZUMBA 19 h 45 rue Cardin, Yamaska		Saint-Ours 17h
11	12	13	14	15	16	17
Fête des Mères						DISTRIBUTION COMPOST ET ARBRES
Sainte-Victoire 10h30	ZUMBA 19 h 45 rue Cardin, Yamaska			ZUMBA 19 h 45 rue Cardin, Yamaska		
18	19	20	21	22	23	24
Saint-Robert 10h30	BUREAU FERMÉ JOURNÉE NATIONALE DES PATRIOTES ZUMBA 19 h 45 rue Cardin, Yamaska			ZUMBA 19 h 45 rue Cardin, Yamaska		Saint-Ours 17h
25	26	27	28	29	30	31
Sainte-Victoire 10h30	ZUMBA 19 h 45 rue Cardin, Yamaska	BUREAU MUNICIPAL FERMÉ Formation		ZUMBA 19 h 45 rue Cardin, Yamaska		GRANDE FÊTE D'ÉTÉ